

L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



En notre qualité d'Établissement recevant du public (ERP), PREVACTION81 se doit de respecter les dispositions en matière d'accessibilité des personnes en situation de handicap.

Pour rappel, les ERP et les installations ouvertes au public (IOP) doivent être accessibles aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap.

L'obligation d'accessibilité porte sur les parties extérieures et intérieures des établissements et installations et concerne les circulations, une partie des places de stationnement automobile, les ascenseurs, les locaux et leurs équipements.

Emilie THURIES gérante de l'organisme de formation sera la référente responsable Handicap pour toute démarche et inscription, en fonction des modalités et possibilités d'accès aux formations.

Voici les 4 missions du référent handicap :

- Permettre un accueil de qualité pour chaque personne handicapée en amont de l'accès à la formation
- Veiller à l'adaptation du parcours de formation à la situation de handicap
- Assurer la coordination avec les partenaires et les acteurs externes
- Être la personne ressource sur la thématique handicap au sein de l'Organisme de Formation

La présente fiche regroupe les bonnes pratiques en matière d'accessibilité du handicap.

Lors d'une demande d'inscription dans une formation inter-entreprises, lorsque vous nous signalez une situation de handicap, nous étudions avec vous la possibilité d'intégrer une de nos sessions.

Certaines personnes en situation de handicap peuvent facilement intégrer nos formations, nous étudions les situations au cas par cas. Si cela concerne une formation intra-entreprise, nous étudions avec le commanditaire les moyens les plus adaptés pour intégrer la personne.

Si le handicap ne permet pas d'intégrer une de nos formations, nous vous orientons vers l'AGEFIPH qui propose des Prestations d'Appuis spécifiques (PAS) sur l'ensemble des territoires.